



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.4/L.587/Rev.1
11 mars 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 13 de l'ordre du jour

AVENIR DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION
FRANCAISE ET DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION DU ROYAUME-UNI

Avenir du Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration
du Royaume-Uni

Libéria : amendement révisé au projet de résolution révisé présenté
par l'Argentine, le Canada, le Costa-Rica, l'Italie, le Japon, la
Nouvelle-Zélande et le Pakistan (A/C.4/L.582/Rev.1)

Au paragraphe 2 du dispositif :

1. Insérer les mots "au suffrage universel des adultes et" après les mots "vers la mi-novembre 1959".
2. Supprimer le membre de phrase "et que le plébiscite soit organisé sur la base des listes électorales qu'on établit actuellement pour les élections à la Chambre fédérale des représentants".
